

COMMUNE DE VAL-MONT
SEANCE DU 19 MARS 2022 A 09 HEURES



Convocation : 14/03/2022 PRESIDENT : CARRIER Daniel, Maire -SECRETAIRE DE SEANCE : BOBEAU M.

Ont participé au vote : BENE M. BOBEAU M. CARRIER D.DA COSTA S.de LAURISTON – COURBIER I. DEMARTINECOURT B. FICHOT L. GOUOT C. LENOBLE B. MANIERE M. POTIRON D.

Absents : CHAPELOTTE Michaël. Excusé. LAISNE C. MOUTARD D. Représentés. PEREZ-CHAPELOTTE V.

12- PROGRAMME VOIRIE 2022

Le Conseil Municipal étudie les devis transmis pour la création de fossé sur le Chemin dit de "La Fée" ainsi que sur le Chemin dit "Du Pavé".

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le programme de travaux de voirie pour 2022 ;
- DECIDE de confier les travaux de création de fossé avec évacuation sur les chemins de La Fée et du Pavé à l'entreprise ALANORE d'Epinac ;
- ACCEPTE le devis de l'entreprise ALANORE pour un montant de 4 536.80 € HT ;
- AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant ;
- INSCRIT la dépense à la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2022.

RESULTAT DU VOTE : 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

SEANCE DU 19 MARS 2022 A 09 HEURES

Convocation : 14/03/2022 PRESIDENT : CARRIER Daniel, Maire -SECRETAIRE DE SEANCE : BOBEAU M.

Ont participé au vote : BENE M. BOBEAU M. CARRIER D.DA COSTA S.de LAURISTON – COURBIER I. DEMARTINECOURT B. FICHOT L. GOUOT C. LENOBLE B. MANIERE M. POTIRON D.

Absents : CHAPELOTTE Michaël. Excusé. LAISNE C. MOUTARD D. Représentés. PEREZ-CHAPELOTTE V.

13- REMISE EN CONFORMITE DE LA SIGNALISATION IVRY

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de remise en conformité de la signalisation horizontale à Ivry-en-Montagne pour un montant de 2 600.00 € HT ;

- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à projet répartition du produit des Amendes de Police (AP),

COMMUNE DE VAL-MONT
SEANCE DU 19 MARS 2022 A 09 HEURES

- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- certifie que les travaux portent sur la route départementale RD 17,
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
APPEL A PROJET VOIRIE	sollicitée		50% ou 30 % selon le montant	
AMENDES DE POLICE	sollicitée	2 600.00 €	25 %	650.00 €
Autre :	sollicitée attribuée		%	
Autre :	sollicitée attribuée		%	
TOTAL DES AIDES		2 600.00 €	25 %	650.00 €
Autofinancement du maître d'ouvrage		2 600.00 €	75 % (minimum de 20%)	1 950.00 €

RESULTAT DU VOTE : 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

SEANCE DU 19 MARS 2022 A 09 HEURES

Convocation : 14/03/2022 PRESIDENT : CARRIER Daniel, Maire -SECRETAIRE DE SEANCE : BOBEAU M.

Ont participé au vote : BENE M. BOBEAU M.CARRIER D.DA COSTA S.de LAURISTON – COURBIER I. DEMARTINECOURT B. FICHOT L. GOUOT C. LENOBLE B. MANIERE M. POTIRON D.

Absents : CHAPELOTTE Michaël. Excusé. LAISNE C. MOUTARD D. Représentés. PEREZ-CHAPELOTTE V.

14- ASSISTANCE TECHNIQUE O.N.F.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE de recourir à l'assistance technique et administrative de l'ONF pour la conduite du dossier de demande de financement pour "l'acquisition du Bois des Quintes". Montant du devis :